



DÉSHERBAGE THERMIQUE ET RISQUE D'INCENDIE

Depuis le 1er janvier 2015, les services publics ne sont plus autorisés à utiliser des pesticides (désherbage chimique) sur le domaine public.

Par conséquent, de nombreuses administrations mais aussi les particuliers ont désormais recours à des techniques thermiques et mécaniques (débroussailleuse, brosse de désherbage).

Le désherbage thermique consiste à chauffer les mauvaises herbes avec de l'eau sous pression (chauffée à plus de 96 °c), de la vapeur, de l'air chaud (brûleurs électriques) ou avec une flamme nue (brûleurs à gaz). L'utilisation de cette dernière technique n'est pas sans danger, car le risque d'incendie est important et exige le respect de certaines mesures de prévention.



Le saviez-vous ? Pendant la saison du désherbage, les pompiers doivent intervenir presque tous les jours pour éteindre un feu dû au désherbage !

INCENDIE À HAUTEUR D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

Deux ouvriers communaux travaillent avec un désherbeur thermique autour du cimetière et de l'église. Ils terminent leur travail à 11h25 et partent immédiatement après.

À 11h55, un voisin remarque un incendie à la hauteur du réservoir à mazout à côté de l'église. Heureusement, les pompiers arrivent juste à temps pour éviter le pire.

HAIE EN FEU ET MONUMENT FUNÉRAIRE ENDOMMAGÉ



Les ouvrier communaux utilisent un désherbeur thermique pour désherber les chemins du cimetière et quittent les lieux une fois le travail terminé. Quelques heures plus tard, un incendie se développe au niveau d'une haie qui a été complètement détruite. L'incendie endommage sérieusement un monument funéraire. Heureusement, il n'y a pas de blessés, mais les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers d'euros.





UN INCENDIE DANS UNE BIBLIOTHÈQUE

Un ouvrier communal utilise un désherbeur thermique autour de la bibliothèque. Soudain, son attention est attirée par de la fumée provenant du bâtiment. Le feu semble avoir pris dans l'isolation du mur creux.

Suite à l'incendie, une partie du bâtiment est gravement endommagée et une partie du plafond en bois doit être remplacée. L'incendie n'a fait aucune victime parce qu'il a été détecté à temps. Le dommage matériel s'élève à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

INCENDIE DANS UNE STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Un ouvrier travaille avec un brûleur thermique près d'un bassin de flottation souterrain. Celui-ci peut libérer du méthane après décomposition de la matière organique.

Lorsque le travailleur s'approche d'un couvercle en fonte (muni de 5 petites ouvertures) recouvrant ce bassin, le méthane s'enflamme et provoque une petite explosion, entraînant la projection du couvercle en fonte dans l'air.

Contrairement aux cas précédents, l'ouvrier a malheureusement été blessé par brûlure.

INCENDIE D'UNE BOUTEILLE DE GAZ SUIVI D'UN RISQUE D'EXPLOSION



Incendie d'une bouteille de gaz dans une collectivité lors du désherbage des trottoirs avec un désherbeur raccordé à du butane. Suite à un défaut dans les dispositifs piezo et des anti retour, la flamme est remontée jusqu'à la bouteille, laquelle est partie en détresse, l'ouvrier communal n'a pas eu le temps de fermer la vanne car son pantalon a pris feu ; les pompiers ont dû intervenir en plein centre-ville pour éviter l'explosion de la bouteille.

Ici aussi l'ouvrier a été blessé par la brûlure et le pire a été évité (explosion de la bouteille en pleine rue).

Pour des raisons de protection de l'anonymat, nous avons modifié certains éléments, mais les exemples ci-dessus illustrent parfaitement les risques liés à l'utilisation de désherbants thermiques.

LA PRÉVENTION :

UN DÉFI POUR VOUS !
UNE PRIORITÉ POUR NOUS !

Actu, vidéos, conseils,...



ethias
VOTRE PARTENAIRE
EN PRÉVENTION



L'utilisation d'air chaud ou d'une flamme nue demande une attention particulière et mérite que l'on respecte quelques règles de sécurité pour prévenir tout incendie :

- 1.** Vérifiez en premier lieu si l'endroit où vous intervenez n'est pas frappé de l'obligation d'obtenir préalablement un permis feu? Si tel est le cas, il y a lieu de suivre impérativement les mesures préventives qui y figurent avant, pendant et après votre intervention.
- 2.** Portez des vêtements ignifugés, des chaussures de sécurité et des gants de protection adaptés pour les risques de brûlure.
- 3.** Assurez-vous de toujours avoir un extincteur ou une réserve d'eau à portée de main et veillez à ce que les travailleurs aient été suffisamment formés pour s'en servir (formation incendie).
- 4.** Gardez toujours une distance suffisante avec les façades (min. 50 cm) et véhicules (min. 2 m). Une attention particulière doit être apportée aux ouvertures de ventilation dans les bâtiments (les isolants dans les murs peuvent s'enflammer) et aux matériaux combustibles de l'environnement (buissons, haies, écorces, mulch, herbes sèches, portes et bâtiments en bois, mais aussi déchets papiers, plastiques etc.).
- 5.** Tenez compte de la force et de la direction du vent.
- 6.** N'utilisez pas cette technique par temps de sécheresse (même s'il va pleuvoir après une longue période de sécheresse !).
- 7.** Ne brûlez que les mauvaises herbes et jamais d'autres matériaux tels que PVC ou autres matières synthétiques, ces matières dégagent des gaz chlorés, du cyanure et d'autres dérivés très nocifs. Protégez tout ce qui ne doit pas être brûlé avec un matériau incombustible.
- 8.** Arrêtez l'opération immédiatement si la moindre fumée ou flamme suspecte apparaît.



LA PRÉVENTION :

UN DÉFI POUR VOUS !
UNE PRIORITÉ POUR NOUS !

Actu, vidéos, conseils,...



ethias
VOTRE PARTENAIRE
EN PRÉVENTION



9. Ne quittez pas les lieux directement après la fin du travail. Contrôlez toujours qu'il ne reste pas des petites particules fumantes.

10. Faites attention aux endroits où des gaz combustibles pourraient être libérés (p.ex. à proximité de chambres flottants d'une station d'épuration des eaux usées) ; du méthane peut être libéré suite à la décomposition des matières organiques. Il est vivement conseillé de se munir d'un détecteur de méthane lorsqu'on souhaite procéder à un désherbage thermique à flamme nue aux abords de tels endroits. Veillez à ventiler les chambres afin d'évacuer le méthane ou remplacez les trappillons par des grilles. Le cas échéant, interdisez toute méthode de désherbage produisant de la chaleur. Dans le cas où l'herbe a colonisé l'entrée d'une chambre, pour rappel, il est interdit de rentrer dans des chambres de visite sans autorisation d'accès en espace confiné (à voir avec votre SIPP les consignes d'application).

11. Surveillez en permanence l'appareil pendant son fonctionnement et durant son refroidissement.

Les travailleurs et leurs responsables doivent être conscients des risques et prendre les bonnes décisions sur la base d'une LMRA (analyse des risques de dernière minute), même si cela signifie parfois que l'utilisation de désherbants thermiques n'est pas appropriée à un moment ou un endroit précis.

Liens utiles :

<https://www.ethias.be/pro/fr/blog/eliminer-les-mauvaises-herbes.html>

<https://www.ethias.be/pro/fr/blog/desherbage-thermique.html>

<https://www.beswic.be/fr/blog/ne-sous-estimez-pas-le-risque-dincendie-lie-aux-desherbeurs-thermiques>

